

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

81.160

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Aliénation de terrain au  
profit de M. BELAY  
"Le Grand Fief".

DATE DE CONVOCATION

2 Octobre 1981

DATE D'AFFICHAGE

2 Octobre 1981

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

Pour \_\_\_\_\_

Contre \_\_\_\_\_

Abstentions \_\_\_\_\_

UNANIMITÉ

5  
Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS-PRÉFECTURE  
COMMUNE DE ROYAN  
ROCHEFORT-MARITIME (CHARENTE-MARITIME)

23.OCT.1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le neuf octobre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Adjoints  
MM. TETARD, POUMAILLUCX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
PAPEAU, COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUPEIL, CABAL, PELLETIER,  
TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. le Maire - Melle FOUCHE par M. FABER  
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU - M. BUJARD par M. BOUCHET  
M. DUFOUR par M. MONTRON

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose d'une parcelle de terrain au lieudit  
"Le Grand Fief"

M. BELAY Jean-Louis, Huissier de Justice associé, demeurant à  
ROYAN, 3 rue P. Dyvorne a manifesté son intention de solliciter  
l'aliénation à son profit, d'une parcelle de terrain cadastrée  
BH n°s 1027 et 1030 pour une superficie de 694m<sup>2</sup> au lieudit  
"Le Grand Fief".

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé  
qui a accepté, par promesse d'achat, le prix de cession fixé à 170 F.  
hors taxes le mètre carré soit un prix global hors taxe de 117.980 F.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer  
favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions  
précitées.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par Me BELAY

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 27 Mars 1981 relatif aux aliénations de terrains dispensant les communes de l'avis des Services Fiscaux lorsque le montant de la transaction n'excède pas la somme de 200.000 F.

Vu l'avis favorable émis par la Commission "Urbanisme et Construction Equipement et Environnement, Travaux" réunie le 6 Mai 1981,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente objet de l'aliénation au profit de M. BELAY, demeurant à ROYAN, 3 rue P. Dyvorne, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 694m<sup>2</sup> cadastrée section BH N°s 1027 et 1030 sise au lieudit "Le grand Fief" moyennant le prix unitaire de CENT SOIXANTE DIX FRANCS (170 F.) le mètre carré H.T., soit un prix global et forfaitaire de CENT DIX SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS (117.960 F.) H.T. qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique.

- que l'acte de vente concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1982 chapitre 908 article 2101.

fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE

23.OCT.1981

Délibération Exécutoire  
Art. L.121 31 du C. des C. nos



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

FABER.

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. BELAY

"LE GRAND FIEF"

PLAN DE SITUATION

(Echelle : 1/5000e.)

21 OCT. 1981

Pour le Maire  
Délégué



André CACHAUD





rche

Birat



le Fief

le Moulin Clouzit

Eperailles

St Pierre

Nègre

PROTESTANT

DÉPARTEMENT  
de la  
**CHARENTE-MARITIME**  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
**VILLE DE ROYAN**

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. BELAY

"LE GRAND FIEF"

PLAN DE MASSE

(Echelle : 1/1000e)

21 OCT. 1981



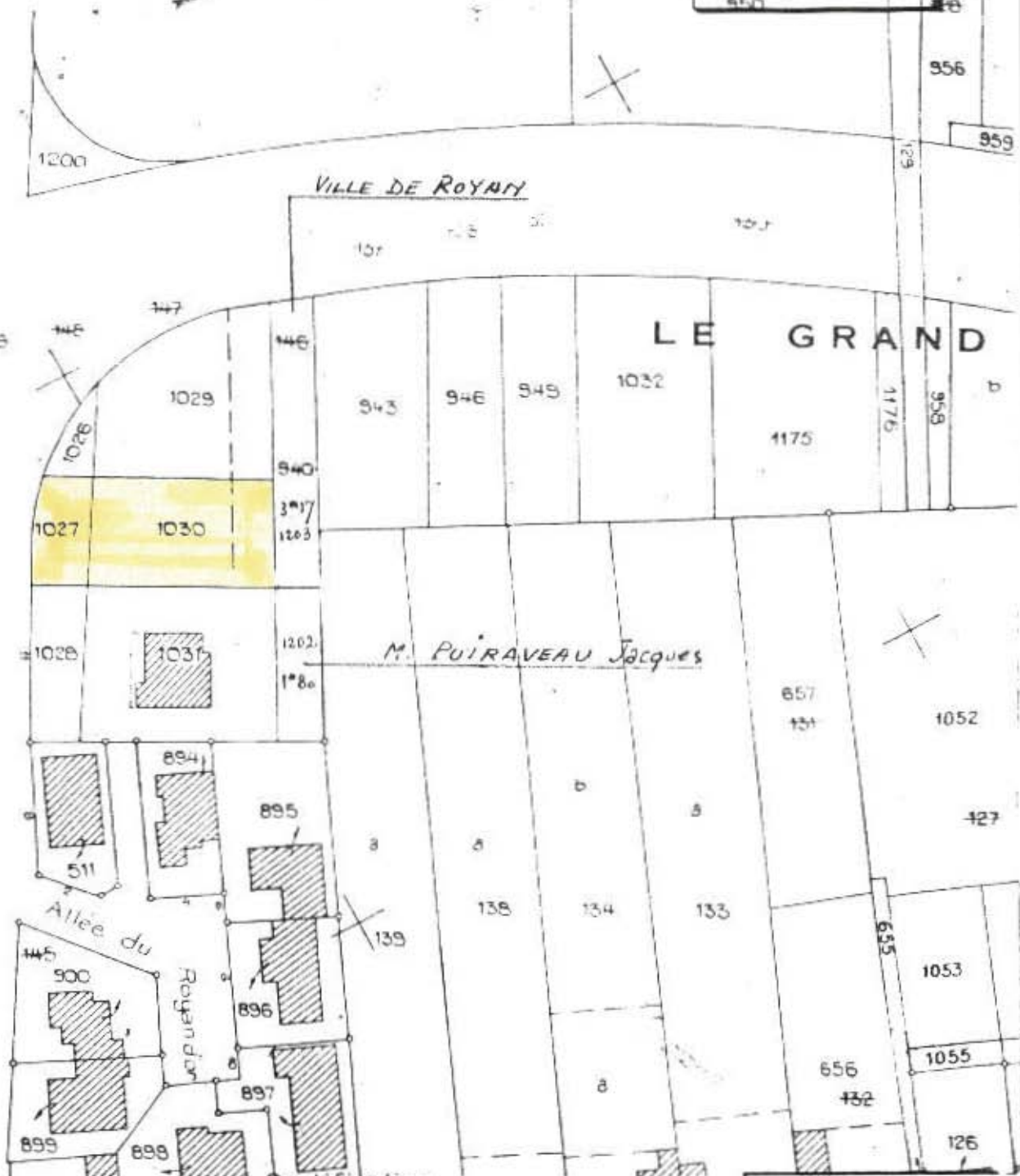


COMMUNE  
de Royan  
Section BH  
\* Feuille  
Echelle : 1/1000

Refection



N° d'ordre  
du document  
d'arpentage 1721  
Tableau { à modifier (1)  
d'assemblage { sans chang' (1)  
950



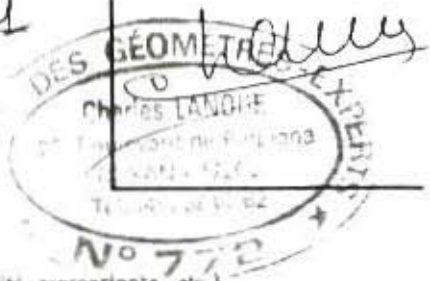
Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi  
— d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1);  
— en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1);  
— d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_ (1).

Document d'arpentage dressé  
par M. Ch. LAMOUÉ,  
Géomètre-Expert (2),  
à Royan (2),  
Date : 23.07.1981  
Signature :

A Royan, le 23.07.81  
Les Propriétaires,  
l'Adjoint délégué



trait du plan minute établi  
par le Bureau du Cadastre (1).  
\* d'ordre au registre de constatation des droits : 6894  
sujet du Service d'origine :  
par M. \_\_\_\_\_

1) Royer les mentions inutiles.  
2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).  
3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité, expropriante, etc.).

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. BELAY

"LE GRAND FIEF"

ETAT PARCELLAIRE

21 OCT. 1981

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

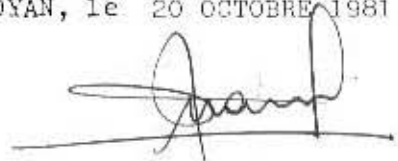


ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BH	1027	Le Grand	694m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN
BH	1030	Fief		

Dressé par l'Ingénieur de la Ville soussigné

ROYAN, le 20 OCTOBRE 1981



J. PERAUDEAU.



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, BELAY Jean-Louis, huissier de justice associé, demeurant 3 rue Paul Dyvorne à 17200 ROYAN,

Prends l'engagement par les présentes d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, deux parcelles de terrain sises 10 Avenue Félix Reutin, cadastrées BH N° 1027 et 1030, pour une superficie de 694 m2, au prix unitaire de CENT SOIXANTE DIX FRANCS (170 F) le mètre carré hors taxes.

Accepte ladite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de CENT DIX SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS (117.980 Frs).

M'engage à payer ladite somme comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir, et prendre en charge les frais et honoraires du notaire.

Fait en CINQ (5) exemplaires,

A ROYAN, le 14/08/1981

Les et Accepte

*[Signature]*



VU

pour être annexé à la délibération du 9 OCT. 1981

exécutoire (Art. 46 du CAC).

Rochefort, le 23 OCT. 1981

Le Sous-Préfet,

*[Signature]*

Pierre LISE

21 OCT. 1981

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué



LACHAUD